

## CONSEIL MUNICIPAL

### Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 2 mars 2026

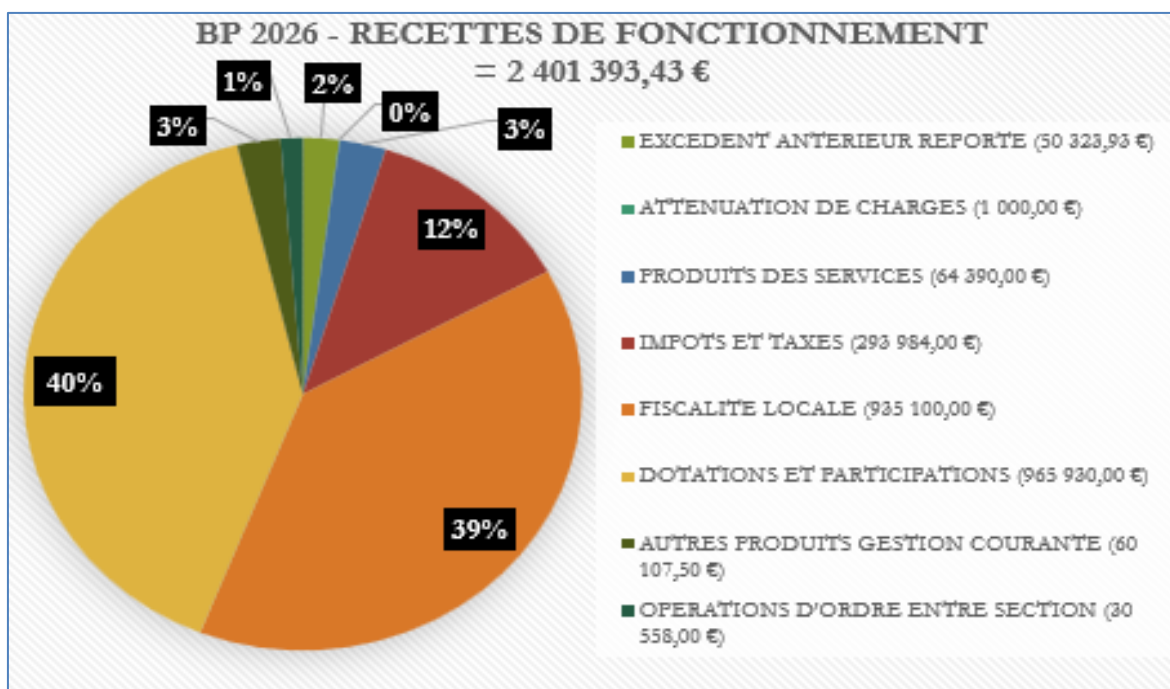
Étaient présents : Mme Emilie DUPREY, Maire – M. Gilbert ARRIVÉ, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLÉ, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints – Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée – Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Isabelle LACREUSE, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

Absents excusés : Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Emilie DUPREY

### Budget 2026

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 401 393,43 €

#### Les recettes de fonctionnement



Les principales recettes de la commune proviennent des dotations attribuées par l'État ou tout autre collectivité, et la fiscalité.

Concernant la fiscalité, la réflexion conduite par la commission finances et le Conseil Municipal est identique à l'an passé. Pour rappel, la Commune conserve la main sur le vote de 3 taux : ceux appliqués sur la Taxe Foncière (TF), la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS). La Commune doit également, de son côté, faire face au coût croissant des dépenses d'énergie, des matières premières, des denrées alimentaires (restaurant scolaire) et ainsi maintenir sa santé financière. Le Conseil Municipal a donc décidé d'augmenter de nouveau les taux d'1 % pour 2026. Comme expliqué l'an passé, la Communauté de Communes fait le choix d'aider financièrement les communes, mais en contrepartie les communes doivent être acteurs de leurs recettes sans quoi la Dotation de Solidarité Communautaire pourrait être repensée à la baisse.

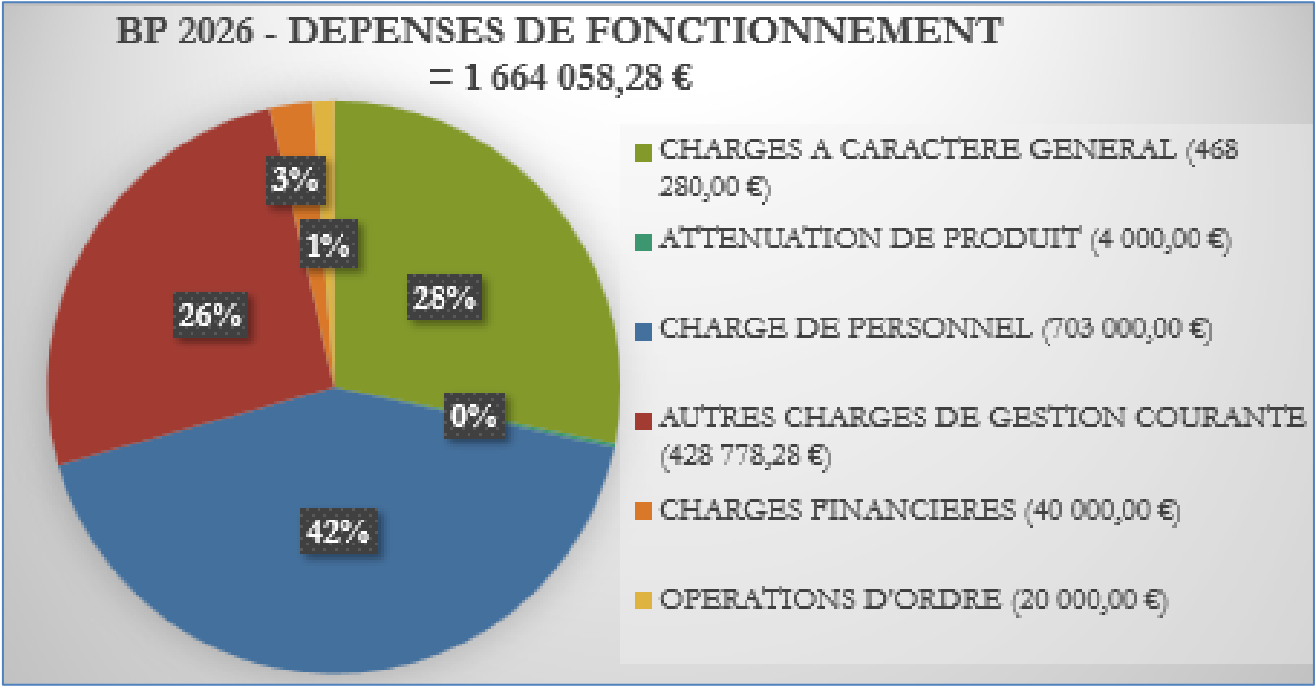
En parallèle de la fiscalité décidée par le Conseil Municipal, l'État, dans le cadre de sa Loi de Finances 2026, a décidé d'une augmentation des bases de 0,8 %. Cette variation viendra également se répercuter sur le total à payer par les ménages. Afin d'illustrer cet impact, vous trouverez ci-après une simulation portant sur la taxe foncière payée aux Brouzils pour une maison type de 100 m<sup>2</sup> en lotissement :

| Base |            | Taux commune | Taux interco | Frais gestion | Taxes spéciales | TF       |
|------|------------|--------------|--------------|---------------|-----------------|----------|
| 2025 | 1 188,27 € | 35,05 %      | 1,03 %       | 11 €          | 0,119 %         | 441,14 € |
| 2026 | 1 197,78 € | 35,40 %      | 1,03 %       | 11 €          | 0,119 %         | 448,78 € |
|      |            |              |              |               | Si + 1%         | 7,64 €   |

L'évolution des bases décidée par l'État fait augmenter la Taxe Foncière de ce foyer de 3,44 €.  
L'évolution du taux de 1% fait augmenter la taxe foncière de ce foyer de 4,20 € supplémentaires pour l'année 2026.

Le budget prévisionnel prévoit une hausse des recettes de 0,22 % par rapport au budget voté en 2025.

**Les dépenses de fonctionnement**



Le total des montants votés sur les 3 grandes masses budgétaires par rapport à 2025 est en légère hausse de +1,78%. Des augmentations sont à noter sur les autres chapitres comptables (besoins médiathèque, externalisation de prestations, ...) qui font que les dépenses de fonctionnement 2026 sont supérieures aux dépenses de fonctionnement 2025.

Il est important de préciser que les dépenses de personnel augmentent malgré tout de 3,07 %. Cela s'explique par l'augmentation importante des charges patronales, par la prise en charge obligatoire pour les collectivités d'une partie de la mutuelle santé des agents et par l'augmentation de nos effectifs avec le recrutement de l'agent responsable de la médiathèque.

Cependant, nous prévoyons une diminution des charges financières du fait du remboursement d'un emprunt à taux variable en 2025.

**La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 478 110,80 €**

**Les recettes d'investissement**

La gestion saine des dépenses courantes permet à la commune de se donner les moyens d'investir et de réaliser des projets. La somme de 816 307,11 € constituant l'excédent de fonctionnement capitalisé permet en effet d'alimenter la section d'investissement.

En outre, sur de nombreux projets, la Commune sollicite des subventions auprès de l'État, de la Région, du Département ou encore de la Communauté de Communes. L'année 2026 permettra de percevoir les subventions qui n'ont pas été versées entièrement soit la somme de 535 468,54 €.

Enfin, les collectivités perçoivent en année N, une fraction de la TVA payée sur ses investissements de l'année N-1. Une recette pour cette ligne est inscrite au budget à hauteur de 300 000 € principalement dus à la construction de la médiathèque. Il est par ailleurs important de souligner que la Commune ne fera pas appel à l'emprunt en 2026.

## **Les dépenses d'investissement**

Cette partie intègre tout d'abord le remboursement des emprunts à hauteur de 200 000 € (part capital).

Ensuite les investissements sont répartis en 4 opérations principales : les acquisitions immobilières, les dépenses d'administration générale (communication, informatique, etc.), les aménagements extérieurs (voirie, réseaux, espaces divers) et le patrimoine bâti.

Dans les dépenses d'investissement 2026, nous tiendrons compte des investissements programmés en 2025 mais non réalisés. Un report de 600 080 € aura donc lieu et concerne principalement les travaux de la médiathèque à hauteur de 190 600 €, des effacements de réseaux pour 115 000 € et la rénovation énergétique de la salle Pastourelle pour 80 000 €. Le reste étant fléché pour les travaux sur les bâtiments communaux.

Pour 2026, les principaux investissements seront relatifs aux aménagements extérieurs et au patrimoine bâti.

### **• Les aménagements extérieurs : 403 300 €**

Une somme de 140 000 € a été inscrite en vue de réaliser des travaux de réfection sur le réseau de voirie rurale. Là encore, le coût des matériaux a énormément augmenté, réduisant ainsi le linéaire réalisable. Par ailleurs, il est important de préciser que les intempéries de ce début d'année ont fortement dégradé les routes communales.



Autres travaux :

- Trottoirs lotissement de l'Épine 80 000 €
- Diverses défenses incendie 20 000 €
- Travaux des réseaux d'eau pluviale pour 31 000 €

### **• Le patrimoine bâti : 340 400 €**



Réfection d'une partie de la charpente de l'Église : 80 000 €

Autres travaux :

Réfection toiture bâtiments communaux : 30 000 €  
Travaux à l'école : 16 100 €  
Travaux à la Pastourelle 33 000 €  
Travaux vestiaires et sanitaires : 60 600 €



2 études seront aussi conduites courant 2026 pour la construction d'un centre technique communal et pour la programmation urbaine pour un montant de 22 000 € chacune.

## **Le restaurant scolaire en quelques chiffres**

Prix du repas : 4.85€ (enfant régulier).

Nombre de repas par jour (environ) :

- 250 repas maternels et primaires
- 360 repas pour le collège
- 20 repas adultes

+ les repas pour Croq'Noisettes

La cuisine est réalisée par le personnel de notre prestataire CONVIVIO dans les locaux et avec les équipements de la commune. Le service nécessite la présence de 9 agents communaux. Charge de personnel : 35 840 € (service et surveillance).

## **Programme d'entretien du sentier cyclable départemental sur le massif de Grasla**

Dans le cadre du programme de travaux concernant l'entretien annuel du tronçon cyclable d'intérêt départemental du massif de Grasla d'une longueur de 2 419 ml, le Conseil Départemental a décidé de participer à hauteur de 50 % soit la somme de 1 280 € HT. La participation de la commune, qui s'élève donc à 1 280 € HT, fera l'objet d'une convention avec le Conseil Départemental.

## Élections municipales

**Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.** Tout citoyen âgé d'au moins 18 ans et inscrit sur les listes électorales peut voter. Il est aussi possible de voter par procuration. Les deux bureaux de vote seront ouverts, aux Brouzils, **de 8H à 18H à la Mairie (bureau de vote n°1) et au restaurant scolaire (bureau de vote n°2).** Votre bureau de vote, en fonction de votre lieu de résidence, est indiqué sur votre carte d'électeur. Il vous faudra présenter une pièce d'identité au moment de voter.

**Important : pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :**

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat
- Carte vitale avec photographie

- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat (en cours de validité) avec photographie
- Permis de conduire (en cours de validité)



**Nous recherchons des personnes volontaires pour effectuer le dépouillement le dimanche 15 mars à 18H.**  
Pour ce faire, vous pouvez contacter les services de la Mairie



**Médiathèque La Cabane**

### Services disponibles

- L'abonnement à la médiathèque est gratuit
- Boîte de retour des documents accessible 24h/24
- Espace jeux vidéo et jeux de société en accès libre sur place
- Consultation informatique possible
- Accès Wifi gratuit

**INFORMATIONS IMPORTANTES :** L'utilisation des jeux vidéo est soumise à un règlement spécifique affiché à la médiathèque. Les enfants non accompagnés restent sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux, le personnel de la médiathèque ne peut en assurer la surveillance.

**Animations à venir :** (retrouvez les informations sur le [site](#) du réseau des médiathèques)



## PROGRAMME



## VIE ÉCONOMIQUE

### L'Épi Sucré

Le 5 février dernier a eu lieu le concours départemental mettant à l'honneur le savoir-faire et la passion des Artisans Boulangers et Pâtisiers de Vendée.

Félicitations à Baptiste et Mélanie de L'Épi Sucré pour l'obtention de la 2<sup>ème</sup> place au concours de la baguette tradition.

Direction Angers pour la finale régionale qui se déroulera fin mars, on croise les doigts !



Pour être en conformité avec le règlement européen général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), la commune ne publiera plus les adresses dans l'onglet état-civil.

Nous accueillons avec joie **la naissance** de...

Daryanna BORDA, 11 février  
Juliette CHEVILLON, 18 février

Avec tristesse nous vous faisons part **du décès** de...

Gérard BOSSARD, 15 février  
Lucie GUY, 22 février  
Hélène ROUSSEAU, née JAUNET, 6 mars

Tous nos vœux de bonheur **aux mariés** ...

Camille LUCAS et Sylvain GABORIEAU, 14 février  
Solène PAUVERT et François TOURANCHEAU, 28 février

## ÉVÈNEMENTS

### Nouvelle session des ateliers numériques seniors



Une nouvelle session "numérique seniors" a débuté le jeudi 12 février pour 9 participants(es), animée par un réseau d'entraide composé de 5 bénévoles, Jean-Luc BOUREAU, Mikissida OUEDRAOGO, Roland HEUVELIN, Gérard PACTEAU et Pascal CAILLÉ. L'objectif n'est pas de donner des cours d'informatique mais d'accompagner et de rendre plus autonome les participants(es) dans la pratique du numérique au quotidien contribuant ainsi à réduire la fracture numérique à l'échelle communale. Nouveauté, pour cette 5<sup>ème</sup> édition qui se déroulera jusqu'au 19 mars, une présentation de l'intelligence artificielle (IA) est prévue au programme.

## VIE ASSOCIATIVE



### La Ferme Pédagogique de Dafné

Suite à deux formations spécifiques complémentaires : l'ACACED (Attestation de Connaissances des Animaux de Compagnie et Espèces Domestiques) option NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie) délivrée par le Ministère de l'Agriculture, et la certification « Médiation Animale » reconnue par France Compétences, la Ferme Pédagogique de Dafné créée voilà tout juste un an, devient « Ferme d'Animation Pédagogique, Éducative et Thérapeuthique » adhérente à l'AFFA (Association Française des Fermes d'Animation).

**Quelles sont les autres activités proposées à la Ferme de Dafné ?** La découverte des animaux partenaires de scène et compagnons de vie : observer, apprendre, nourrir, brosser, caresser... Une jolie sortie nature pour petits et grands !

- En famille ou entre amis, visites pédagogiques guidées le mercredi et le samedi du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre
- Activités à thème pendant les vacances scolaires – enfants accompagnés d'un adulte
- Club Nature pour les jeunes de 6 à 11 ans avec l'association « La Cicadelle » de septembre) juin (\*)
- Médiation Animale pour tout public toute l'année
- Accueil de structures professionnelles
- Soirées magiques en juillet et août avec « Animation Magique »
- Évènement annuel « Journées du Patrimoine » le 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre – entrée gratuite, exposants locaux et animations toute la journée

Toutes les activités proposées sont uniquement sur réservation par téléphone, sms ou mail.  
Contact : Bernadette (07 50 22 72 34 – [fermededafne85@orange.fr](mailto:fermededafne85@orange.fr))

(\*) Inscription Club Nature saison 2026-2027 – François-Xavier (06 80 04 68 58).



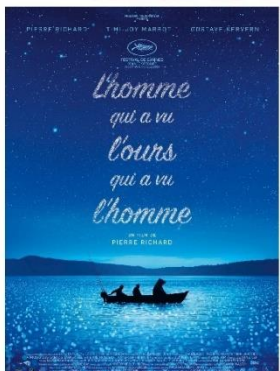
## Ciné Seniors



85280 La Ferrière  
www.cinemaleroc.fr



**Mardi 7 avril ou  
lundi 13 avril à 14h30**



**L'homme qui a vu l'ours qui a vu l'homme** 1h28min | Comédie  
De Pierre Richard  
Par Pierre Richard, Anne-Sophie Rivière  
Avec Pierre Richard, Timi-Joy Marbot, Gustave Kervern

Grégoire et Michel ne sont pas de la même génération mais ils sont unis par l'amitié, l'amour de la nature et une grande affection pour un ours échappé d'un cirque.

**POUR LES + 60 ANS**

**INSCRIPTIONS**  
Marina DARGINOFF/ Thierry PAPIN  
06.73.71.94.65  
prevention@ciasfulgent-essarts.fr

**BESOIN D'UN TRANSPORT ?  
CONTACTEZ-NOUS !**

**5€ :  
FILM +  
GÔTER**

**SAINT-FULGENT  
LES ESSARTS**  
CENTRE INTERCOMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

## Généralisations Loisirs



**ALSACIENNE** **DE LA MER**

**COMPRIS TARTELETTE**

*à consommer en famille, entre amis, voisins...*

**le samedi 21 mars**  
**DE 10H30 À 12H30**

Pour réserver vos plats :

- compléter le bon de commande
- joignez-le à votre chèque (à l'ordre de Généralisations Loisirs) avant le 12 mars
- les barquettes sont à retirer au Prieuré

**Bon de commande**  
À RETOURNER AVANT **LE 12 MARS**  
Chez Philippe BOSSY - 18 rue Jean Yole - parking collège

**Nom** \_\_\_\_\_ **Prénom** \_\_\_\_\_

☐ choucroute Alsacienne : \_\_\_\_\_ x 14 € : \_\_\_\_\_ €

☐ choucroute de la mer : \_\_\_\_\_ x 14 € : \_\_\_\_\_ €

**Généralisations Loisirs**

## Les Chœurs de Grasla : concert

**CONCERT DES  
CHORALES  
AUX BROUZILS**





**Les Choeurs de Grasla**  
DES BROUZILS

**Mélorie**  
DE MOUCHAMPS

**Les compagnons de Grasla**  
DES BROUZILS

**DIMANCHE**

**22 MARS 2026**

**15H - LA PASTOURELLE**

**ENTRÉE LIBRE**  
**DONS AU PROFIT DE CLOWNS ET VIE**

## Manifestations

|                          |                            |                              |                     |
|--------------------------|----------------------------|------------------------------|---------------------|
| Généralisations Loisirs  | Mini-concours              | Jeudi 2 avril                | Le Prieuré          |
| EFS                      | Don du sang                | Reporté 21 décembre          | La Pastourelle      |
| APE des Tilleuls         | Marché de Printemps        | Jeudi 30 avril               | École des Tilleuls  |
| Grasla Auto Rétro        | Rando 2 roues              | Vendredi 1 <sup>er</sup> mai | Parking de Brosilis |
| UNC                      | Commémoration guerre 39-45 | Vendredi 8 mai               | Le Prieuré          |
| Loups Sportifs de Grasla | Tournoi du club            | Samedi 30 mai                | Stade de Grasla     |
| Loups Sportifs de Grasla | Loup Pied Rand             | Dimanche 31 mai              | Stade de Grasla     |

Des choristes qui chantent pour vous faire passer un bel après-midi, et vous découvrirez l'association Clowns et Vie qui intervient auprès des enfants hospitalisés et des personnes âgées, en leur partageant gaieté et légèreté pour apaiser les tensions et soulager leurs souffrances.